

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 03 novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JUHEL Ronan, Maire de Sauzon.

	▪ Étaient présents : Ronan JUHEL, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Fabien DRAMARD, Damien GUEGAN, Annick ALLAIN, Elodie GUEGAN, Vanina CHAMBRIER
Nombre de Conseillers :	▪ Absents avec pouvoir : Soizic LUCAS pouvoir à Yves LOYER
• En exercice : 12	▪ Absents excusés : Soizic LUCAS
• Présents : 10	
• Procurations : 1	
• Votants : 11	
Date de publication et d'affichage : 28 octobre 2025	▪ Absents : Cécilia REPESSE
	▪ Secrétaire : Régis ROBERT

1 PREFECTURE DU MORBIHAN : Demande d'avis sur le projet de raccordement de parcs éoliens en mer (Bretagne Sud)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du courrier de la préfecture, service mer et littoral, unité domaine public maritime, du 2 octobre 2025 reçu en mairie le 15 octobre 2025. L'objet de ce courrier est une demande d'avis sur le projet de raccordement de parcs éoliens en mer (Bretagne Sud) dit AO5 et sa future extension AO9 – Concession d'utilisation du domaine public maritime.

Le Préfet sollicite l'avis de la commune de SAUZON ;

Monsieur le Maire propose d'émettre les 5 avis suivants :

- AVIS 1 : GENERAL – **Une sous considération des effets et impacts cumulés par le projet à l'échelle du parc éolien Bretagne Sud dans sa globalité.**
- AVIS 2 : MILIEU NATUREL ET ESPECES – **L'insuffisance de l'évaluation des incidences vis-à-vis du site Natura 2000 de Belle Ile.**
- AVIS 3 : PAYSAGE ET PATRIMOINE – **L'inconsidération des composantes des éléments remarquables du patrimoine et de la valeur paysagère de Belle Ile.**
- AVIS 4 : MILIEU HUMAIN – **Une absence de considération d'impact sur l'activité touristique belliloise.**
- AVIS 5 : MILIEU HUMAIN – **L'insuffisance de l'évaluation de l'impact du projet sur l'attractivité et les conditions de vie à l'année**

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve les cinq avis, est défavorable au projet de raccordement de parc éoliens en mer et charge monsieur le Maire de les transmettre à monsieur le Préfet.

2 INSTANCES LOCALES - Démission d'une conseillère municipale - modification des représentants au sein des commissions : CCAS et CAO

Vu le courrier reçu en mairie le 15 septembre 2025 de Madame Katia LUCAS LE PORT, conseillère municipale, informant de sa démission. Monsieur le Maire expose que suite à la démission d'une conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions dont elle était membre :

Madame GUEGAN Elodie se porte candidate de participer la Commission Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.)

Madame Reine-Claude Lucas se porte candidate de participer la Commission « Appel d'Offres »

3 PERSONNEL : Protection sociale complémentaire : Santé

Vu la délibération du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan n° 2023-41 du 23 mars 2023 portant, après avis favorable du Comité Social Territorial Départemental, qui acte du choix des organismes assureurs retenus pour la conclusion de la convention de participation relative au risque « Santé », et pour la conclusion de la convention de participation relative au risque « Prévoyance », pour la période 01 juillet 2023 au 01 Juillet 2029 ; Vu l'avis du comité social territorial local du 03 novembre 2025. Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

Le **risque santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident, et le **risque prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation **est devenue obligatoire** :

- pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum de 7 € brut mensuel,
- pour le risque santé à effet du 1er janvier 2026 selon un minimum de 15 € brut mensuel.

Le 17 décembre 2024 le conseil a fixé le montant de participation à hauteur de 10 €/agent/mois.

En ce qui concerne la couverture santé en échéance du 1er janvier 2026, la commission de finances du 16 octobre 2025 propose au conseil de délibérer pour fixer le montant de la participation à 18 €/agent/mois.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

4 PERSONNEL – Emploi - Création d'un poste « agent polyvalent d'entretien au services centre d'accueil, camping et techniques »

Actuellement il y a 1 poste à l'année au camping et centre d'accueil accompagné d'un poste à 6 mois et 1 poste de 2 mois. Afin de combler les manques et assurer la continuité de service, obtenir une organisation plus stable et éviter le turn-over, palier au congés annuels, mettre en place la réservation en ligne, revoir le site internet, monsieur le Maire propose au conseil de passer le poste de 6 mois à l'année. Nous avons reçu un avis favorable du Comité Social Territorial.

Monsieur le Maire ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint technique territorial (*cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, filière technique*) et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures (35/35è).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

5 CONTRATS – CONVENTIONS - Sirap - applications web métier « cadastre, cimetière et urbanisme »

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour signer le contrat regroupant les 3 applications avec l'entreprise SIRAP pour la période 2025-2028 :

Date d'effet du contrat : 16 novembre 2025.

Durée : 3 ans

Reconduction : tacite

Montant annuel : 1 895, 00 € HT soit **2 274, 00 € TTC**

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de SIRAP et charge monsieur le Maire de signer la convention.

6 CONTRATS – CONVENTIONS – ORANGE - Fibre optique et matériel orange - service mairie

Vu la délibération n°16 du 3 avril 2024 portant sur le choix du prestataire de réseau et du matériel de télécommunication. Le conseil avait émis le souhait de passer la totalité des équipements de télécommunication des services municipaux chez Orange.

A ce jour, le coût mensuel est de 600,88 € TTC.

Orange propose 2 contrats, l'un pour le matériel et l'autre pour la partie réseau.

- Montant mensuel de la location du matériel : 285,64 € TTC.

- Montant mensuel des abonnements aux réseaux : 245,14 € TTC.

Coût mensuel total : 530,78 € TTC soit une différence de -70,10 €.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal approuve les deux propositions commerciales d'Orange, autorise et charge monsieur le Maire de signer électroniquement les contrats.

7 CONVENTIONS - Etat « DDTM » pour l'aménagement d'une zone de mouillages et d'équipements légers

Monsieur le Maire informe les conseillers du courrier reçu le 6 octobre 2025 contenant le projet de convention entre l'Etat et la commune comprenant le plan d'ensemble des secteurs de Port Bellec et Deubord.

Il donne lecture du préambule qui rappelle que dans le cadre du renouvellement de la zone de mouillages et d'équipements légers de Port-Bellec, la commune de Sauzon n'a pas eu le choix d'étendre en 2025 son domaine de compétence sur le secteur Port Deubord suivant les dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques (article R 2124-39).

Le projet de zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) s'articule autour de 2 sites différents :

- Port-Bellec : secteur situé à l'entrée du port de Sauzon composé de 17 mouillages (9 à l'Ouest et 8 à l'Est soit 6 plaisances et 2 navettes passagers
- Port Deubord : 20

TOTAL : 37

Le montant de la redevance dû par la commune à l'Etat est de 4 318, 00€, occupation du domaine public maritime.

Quelques coquilles ont été relevées dans cette convention aussi il y a lieu d'enlever Pouldon, Port Blanc et Port Maria rédigée par La DDTM.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, sous réserve de corriger les erreurs relevées, autorise et charge monsieur le Maire à signer la convention rectifiée.

8 FINANCES - Conférence du 11 octobre 2025 à Bangor - Post-trauma - Participation aux frais d'intervention

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de madame LE BAYON Aurélie, porte-parole du collectif des proches de Raphaël LUCAS, décédé accidentellement le 24 juillet dernier. Il informe les conseillers qu'à la suite de cette demande formulée aux quatre communes, madame le Maire de BANGOR a rencontré des professionnels pouvant intervenir auprès des jeunes et leurs parents. Le Docteur BARANES, psychologue est intervenue en mairie de Bangor le samedi 11 octobre dernier où la participation des jeunes accompagnés de leur famille était nombreuse. La commune de Bangor a pris en charge la totalité des frais liés à cette intervention (transport, hébergement, restauration, ...), et nous les a communiqués en proposant une participation à hauteur de 351€ pour chacune des quatre communes. Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le soutien déployé et la participation de 351€ qui en découle et charge monsieur le Maire d'émettre le mandat de paiement auprès de la commune de Bangor.

9 FINANCES - Bilans de saison 2025 provisoires :

Camping : Monsieur le Maire rend compte du bilan provisoire étudié en commission de finances du 16 octobre dernier : ce bilan présente une augmentation des recettes globales de 24 149, 08€ soit 13% soit un montant total de 211 233, 64€ HT. Il est précisé que les nouveaux locatifs ont été mis en place pour moitié en avril et pour moitié en juin.

Centre d'accueil : Monsieur le Maire rend compte du bilan provisoire étudié en commission de finances du 16 octobre dernier : ce bilan présente un montant de recettes globales de 28 451, 24€ HT au 30 septembre 2025 sachant que les occupations d'octobre à décembre restent à enregistrer.

Surveillance des plages : Monsieur le Maire donne lecture du bilan de la surveillance des plages dressé par la chef de poste et rappelle que l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en décembre 2024 pour l'année 2025 encadrant l'activité surf (limitation du nombre d'écoles et interdisant la location de planches l'après-midi) a amélioré les conditions de surveillance de la plage de Donnant.

10 FINANCES - Tarifs 2026 des services : Camping

Monsieur le Maire expose la grille tarifaire proposée par la commission de finances du 16 octobre dernier : cette proposition tient compte des préconisations du gestionnaire, dans son bilan de fin de saison, à savoir ne pas augmenter les tarifs des mobil-homes et des chalets Fabre et revoir la grille tarifaire des nouveaux chalets « Hékipia ». La commission de finances propose des nouveaux tarifs de ces chalets : PortLand, Moréa, Victoria et Liberty PMR ainsi que les tarifs emplacements et services divers. Il convient d'établir les conditions de locations en dehors de celles à la semaine. Aussi, monsieur le Maire propose d'organiser une commission de finances spécifique pour étudier ces conditions et de les présenter lors de la prochaine séance. Avis favorable du conseil à l'unanimité

11 FINANCES : Tarifs 2026 des services : Centre d'accueil

La commission de finances du 16 octobre dernier propose une nouvelle grille tarifaire appliquant une augmentation de 5 % sur les différents tarifs. Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, approuve la nouvelle grille tarifaire.

12 FINANCES : Modification de l'affectation du résultat 2025

Par délibérations des 24 février et 2 avril 2025, le conseil municipal a adopté le compte administratif 2024 et le budget primitif 2025 pour le budget principal et les budgets annexes. L'examen de ces pièces appelle de la part de madame la Sous-préfète de Lorient les observations suivantes concernant les budget annexes « centre d'accueil Willaumez » et « port » :

> Le budget annexe « centre d'accueil Willaumez » :

La délibération d'affectation des résultats du 2 avril 2025 mentionne une décision de report en section de fonctionnement au compte 002 de 17 914,53 €. Or, le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de - 68 886,20 € (résultat de l'exercice 2024 et crédits reportés en 2025). Suivant le code général des collectivités territoriales (CGCT) il est précisé que le résultat de la section fonctionnement corrigé des restes à réaliser doit être affecté en totalité à la couverture du déficit d'investissement. Par conséquent la somme de 17 914,53 € aurait dû être affectée au compte 1068 pour couvrir une partie du déficit d'investissement et aucun report en compte 002 ne pouvait être réalisé. Il convient donc que l'assemblée délibérante modifie le budget primitif sur ce point par décision modificative. D'où la décision modificative suivante : en section fonctionnement, diminution de recettes et dépenses au chapitres 002 et 023 de 17 914,53 €, et en section d'investissement, diminution de recettes au chapitre 021 de 17 914,53 € et augmentation de recettes au chapitre 10 de 17 914,53 €

> Le budget annexe port :

De la même manière, la délibération d'affectation du résultat mentionne une décision de report en section de fonctionnement au compte 002 de 15 687,53 €, or le compte administratif fait apparaître un déficit d'investissement de - 181 384,44 €.

Par conséquent, la somme de 15 687,53 € aurait dû être affectée au compte 1068 pour couvrir une partie du déficit d'investissement et aucun report au compte 002 ne pouvait être réalisé. La décision modificative s'en suit, en section de fonctionnement, diminution de recettes et dépenses au chapitres 002 et 023 de 15 687, 50 €, et en section d'investissement, diminution de recettes au chapitre 021 de 15 687,50 € et augmentation de recettes au chapitre 10 de 15 687,50 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité, la nouvelle affectation du résultat des 2 budgets ainsi que les décisions modificatives correspondantes.

13 INTERCOMMUNALITE : Rapport annuel d'activités et compte financier unique des neuf budgets de la Communauté de communes – année 2024

Monsieur le Maire a transmis le rapport d'activité 2024 aux conseillers en amont par mail. Le conseil municipal est informé que le support est à disposition pour consultation du public.

14 INTERCOMMUNALITE : Eau du Morbihan : rapport d'activité annuel 2024

Monsieur le Maire ayant transmis le rapport par mail à l'ensemble des conseillers, donne lecture des éléments ressortant du rapport d'activité 2024. Le conseil municipal est informé que les éléments du rapport 2024 sont à disposition pour consultation du public.

15 DESSERTE MARITIME - PLAN DE SERVICE 2026 : Quiberon - Belle-Ile - BREIZHGO OCEANE

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors du dernier comité de ligne avec la Région déterminant le plan de service 2026, les horaires ont été présentés et remis.

Dans ces horaires, après lecture et analyse, il est noté que le navire Kerdonis assure, comme l'année précédente, les liaisons entre Quiberon et Sauzon les week-ends de l'Ascension et Pentecôte. Remarquant son service sur le port de Palais les premiers week-ends de mai, le conseil souhaite son affectation de préférence sur Sauzon.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité, demande à monsieur le Maire de saisir les services de la Région.

16 COMMUNICATION sur les délégations du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rend compte à son conseil en donnant lecture et en diffusant la liste des décisions prises depuis la dernière séance en matière de :

- Marchés publics

Pièce jointe à la délibération n°18 de la séance du 3 novembre 2025

N° ord re	Budget	Date Signature	Fournisseur	Objet	Montant en €	
					HT	TTC
1	PRINCIPAL	09/09/2025	MISSENARD	Remplacement cartouche mitigeur cantine	661,40 €	793,68 €
2		19/09/2025	SETON	Sel cimetière	1 903,60 €	2 284,32 €
3		19/09/2025	OVHCLOUD	Renouvellement hébergement annuel site	79,08 €	94,90 €
4		19/09/2025	OVHCLOUD	Renouvellement nom de domaine "sauzon.fr"	7,79 €	9,35 €
5		23/09/2025	ENEDIS	Raccordement électrique "50, place de l'Eglise"	1 404,00 €	1 684,80 €
6		25/09/2025	MEGALIS BRETAGNE	Audit détaillé du système informatique - Cybersécurité	850,00 €	1 020,00 €
7		29/09/2025	CLAAS	Pièces Gyro broyeur Desvoys	527,93 €	633,52 €
8		29/09/2025	SPORT France	Eléments sportifs	15 003,35 €	18 004,02 €
9		30/10/2025	BRETAGNE MATERIAUX	Lames de terrasse - passerelle piétons	386,78 €	468,31 €
10		23/09/2025	PLATRIERIE BELLE ILOISE	Fourniture et pose ensemble de meuble cuisine - Atelier des Semis	5 180,00 €	6 216,00 €
11		23/09/2025	HENRI JULIEN	Casier à couverts - Salle des fêtes	45,00 €	54,00 €
12		25/09/2025	FRANCK'ELEC	Remplacement chauffage - Logement n°2 Allée des sternes	513,20 €	541,43 €
13		01/10/2025	FARAGO BRETAGNE	Avenant contrat communal dératisation	6 312,94 €	7 575,53 €
14		02/10/2025	PRODES	Achat tables salle des fêtes	1 435,00 €	1 722,00 €
15		06/10/2025	MENUISERIE CHARPENTE SAMZUN STEPHANE	Verrous de sol - Extension atelier des semis	959,42 €	1 151,30 €
16		06/10/2025	COUVERTURE BELLIOISE	Fourniture et mise en place bande protectrice aluminium - Extension atelier des semis	822,75 €	987,30 €
17		08/10/2025	PEPINIERE ROUXEL	Achat arbustes	322,45 €	361,70 €
18		13/10/2025	ASSAIN'ILE	Plots béton + montage éléments sportif Terre-Haute	5 164,70 €	6 197,64 €
19		13/10/2025	FRANCK'ELEC	Contrôle SOCOTEC et Consuel : borne électrique place de l'Eglise	843,33 €	1 012,00 €
20		13/10/2025	GARAGE RENAULT	Entretien Kangoo immat 7397 ZB 56	981,36 €	1 187,83 €
21		13/10/2025	GARAGE RENAULT	Entretien Cabstar immat AN-198-ZF	576,80 €	695,16 €
22		15/10/2025	BUREAU VALLEE	Cartouches d'encre imprimante bibliothèque	97,97 €	117,57 €
23		09/10/2025	BELLE ILE ARBRES & PAYSAGES	Création des Jardins Familiaux	64 940,00 €	77 128,00 €
24		20/10/2025	LIBRAIRIE LA LONGUE VUE	Livres Bibliothèque	929,74 €	980,88 €
25		20/10/2025	CLAAS	Remplacement rétroviseur tracteur ATOS	183,45 €	220,15 €
26		21/10/2025	MORBIHAN ENERGIES	Remplacement lanterne parking de Pen-Prad	823,00 €	1 011,00 €
27		27/10/2025	LEBLANC ILLUMINATIONS	Illuminations de Noël	985,00 €	1 182,00 €
28		27/10/2025	HOSPITALITE DIOCESAINE	Sapins de Noël 2025	516,67 €	620,00 €
29		27/10/2025	FONDERIE DOUTRE	Plaques N° de rue	334,16 €	400,99 €
30		29/10/2025	EMINZA	Père Noël	366,65 €	439,98 €
31		03/11/2025	SAUR	Branchement eau potable logement Rampe des Glycines	1 107,33 €	1 218,06 €
1	PORT	06/10/2025	LE JARDIN DE SAINT PIERRE	Arbustes parking embarcadère	805,00 €	909,66 €
3		06/10/2025	LA SOURCE BRETAGNE	Bâches pour talus parking embarcadère	210,80 €	257,34 €
1	CAW	20/10/2025	FOUSSIER	Arrêt de portail		
MARCHE D'ASSURANCE						
1	PRINCIPAL	14/08/2025	GAN	Assurance chariot élévateur	157,30 €	196,08 €

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

Prochain conseil municipal : 11 décembre 2025

L'ensemble des délibérations est consultable sur le site de la commune : <https://www.sauzon.fr>Mairie de SAUZON, 112, rue Lieutenant Riou 56360 SAUZON – mairie@sauzon.fr